

Conseil Citoyen

Baliste – Gazagnepas – Horte Neuve – Razimbaud

Compte rendu de la réunion du lundi 06 février 2017 – 19h

ORDRE DU JOUR :

- Suites données ou à donner aux dossiers remis à Madame GRANIER-CALVET lors de sa visite en 2016
 - rénovation des aires de jeux, inverser "toutounettes" et aire de jeux rue de Savoie à Razimbaud
- enjoliver " la place du marché" de Razimbaud
- abattage des pins boulevard 1 848
- le sens de circulation
- lignes téléphoniques non enterrées et trottoir non terminé impasse Paul Cézanne
- banc à enlever boulevard 1 848 (vers la Caisse d'Epargne)
- place HANDICAPE à installer rue d'Aoste.

Présents :

M ABBA Mickaël; Mme ALCAYDE Corinne; BAILLAT Jacques ; Mme CAUSSINUS Andrée; Mme DELTOMBE-FRUIT Jocelyn; M DENGIS Jean; Mme DOMENECH Raymonde; M GUITER Jean Marie; Mme JALABERT Manuelle; KANTE Lionel ; Mme MALLARD Michelle (Coordinatrice du CC); Mme MEHEUST Marie ; M PAVILLET Michel. Mme KHADRI Aïcha chargée de mission, conseils citoyens, ville de Narbonne.

Excusés : BARSANTI Jean Charles, FERRARI Aline, PEYRILHE Pierre, SPINELLI Lucie, TEGGOUR Zohra (Elue Référente), Mme RAPINAT (Elue Référente).

Invités : Mme ABED Yamina (7ème adjointe), M ALVAREZ Jean Michel (conseiller municipal)), M LAFFORGUE Patrick (responsable espaces verts), M MARTINEZ Samuel (responsable service voirie),

En préliminaire les invités se présentent :

- Mme ABED Yamina qui est adjointe déléguée à la politique urbaine de proximité, à la vie des quartiers, à la politique de l'habitat et du logement ;
- M ALVAREZ qui est conseiller municipal délégué à l'éducation, au foncier bâti et aux espaces verts. Il précise qu'une équipe de 6 personnes travaillent sur le quartier tant pour la création que pour l'entretien des espaces verts ;
- M LAFFORGUE qui est responsable des services espaces verts et qui précise qu'il gère une équipe de 6 personnes qui travaillent sur le quartier tant pour la création que pour l'entretien des espaces verts ;
- M MARTINEZ qui fait partie du pôle opérationnel des services techniques de la ville.

I - Rénovation des aires de jeux :

Réponse Ville de Narbonne

En ce qui concerne l'avenue des Lilas, M ALVAREZ indique que concernant l'installation de 2 barreaux supplémentaires dans l'aire de jeux, la commande a été passée auprès du fournisseur pour un montant de 2 342 € ;

En ce qui concerne le parc de Baliste le fournisseur a été sollicité pour le remplacement des marches en marches antidérapantes.

- Mme MALLARD Michelle pense qu'il serait intéressant d'installer sur cette aire des jeux intergénérationnels, et ne pas se limiter aux activités ne s'adressant qu'aux tous petits.
- Mme CAUSSINUS Andrée précise qu'il n'y a plus de chien et que personne ne veut d'un canisite.
- M ALVAREZ demande ce que le conseil citoyen propose et précise que si les clôtures sont supprimées il existera un danger pour les jeunes enfants vu qu'une route passante jouxte le parc.
- Le conseil citoyen décide qu'il est préférable de laisser le lieu dans l'état où il se trouve actuellement.
- Mme MEHEUST Marie dit avoir remarqué que ce parc est utilisé par des adolescents et demande s'il est possible d'y créer un parc roller ou autre.

Réponse Ville de Narbonne

M ALVAREZ est d'accord mais avant de lancer les marchés il faut être sûr que les riverains agrément ce projet.

Mme ABED précise que le problème réside dans le fait que le soir ces aires sont occupées par des jeunes personnes qui s'y rassemblent et génèrent des nuisances sonores.

Mme ABED répond qu'il faut étudier le projet et ne pas aller dans la précipitation.

M ALVAREZ signale que les barrières de bois ont dû être remplacées plusieurs fois car abimées par les jeunes adolescents qui fréquentent cet endroit et en finalité elles ont été remplacées par des barrières routières bois qui sont très onéreuses.

En ce qui concerne las Flors M LAFFORGUE indique que 9 823 € ont été investis.

En effet, des citoyens laissaient errer leurs chiens dans le parc comme si celui-ci était un canisite et ne ramassaient pas les déjections. Les pétanqueurs ont enlevé les clôtures pour que les chiens ne sont plus lâchés et ensuite le terrain de pétanque a été re-clôturé.

- En ce qui concerne l'aire de jeux des primevères Mme DELTOMBE-FRUIT Jocelyn indique que les nourrices ne sont pas satisfaites car cette aire de jeux est inadaptée aux tous petits.

Réponse Ville de Narbonne

M LAFFORGUE annonce que la remise en état des clôtures et des jeux va être faite et qu'elle est chiffrée à 2 963 €.

M ALVAREZ précise que la création d'une aire de jeux coûte 50 000 € et qu'il est dépensé, tous les ans, 60 000 € rien qu'en réparations de vandalisme sur les aires de jeux. Sans ces dégradations il serait possible de créer une aire de jeux supplémentaire par an.

- Mme MALLARD Michelle pense que l'on devrait être plus sévère avec les auteurs de ces actes et que les parents devraient jouer leur rôle.
-
- Mme MALLARD Michelle trouve que l'expérimentation qui a été faite à Baliste des pelouses fleuries est une réussite.

Réponse Ville de Narbonne

Mme ABED souligne le fait que les barrières de sécurité peuvent être dangereuses si les enfants ne sont pas accompagnés et que l'on ne peut pas mettre un gardien dans chaque parc.

M ALVAREZ informe le conseil citoyen que chaque mois une entreprise passe dans toutes les aires de jeux, les vérifie et les nettoie car la responsabilité du maire est engagée.

M ALVAREZ souligne-le fait que certains des panneaux installés, indiquant l'interdiction d'uriner, ont été volés et qu'une personne a été verbalisée car elle urinait sur l'espace vert.

- -en ce qui concerne la rue de Savoie et l'inversion du canisite et de l'aire de jeux Mme MALLARD Michelle annonce qu'elle a demandé à 24 habitants voisins de ce site leur sentiment sur ce projet et que seulement 2 personnes étaient contre.
- M KANTE Lionel estime que ce qui existe à ce jour est satisfaisant et que si l'aire de jeux est déplacée il y aura un danger pour les enfants car la route sera proche et les enfants s'y trouvent souvent seuls. Il précise qu'il existe 2 aires de jeux proches et constate l'état dans lequel elles sont.
- Mme MALLARD Michelle fait remarquer que l'aire actuelle est petite et proche des immeubles.

Réponse Ville de Narbonne

M ALVAREZ précise que l'aire de jeux n'existe plus car elle a été vandalisée et que le déplacement du canisite est réalisable mais il faut être sûr du sentiment des riverains car le canisite sera proche des habitations et il peut y avoir des nuisances olfactives.

M LAFFORGUE demande s'il est possible de faire une aire de jeux ailleurs.

Mme ABED souligne le fait qu'il existe une aire de jeux à Jean MASSE, que l'on pourrait créer sur ce site une aire de jeux pour un autre âge et déplacer le canisite ailleurs.

M ALVAREZ suggère de partager l'aire en 2.

- En ce qui concerne la rue de Septimanie



Réponse Ville de Narbonne

M LAFFORGUE indique que la remise en état de la clôture revient à 6 385 € et que cette aire de jeux est vétuste et régulièrement vandalisée.

- En ce qui concerne la rue du Maine
- M KANTE Lionel souligne le fait qu'une nouvelle aire de jeux a été créée à ST Jean St Pierre et qu'il n'y a pas de barrières.
- actes et que les parents devraient jouer leur rôle.
-
- Mme MALLARD Michelle trouve que l'expérimentation qui a été faite à Baliste des pelouses fleuries est une réussite.



Réponse Ville de Narbonne

Mme ABED souligne le fait que les barrières de sécurité peuvent être dangereuses si les enfants ne sont pas accompagnés et que l'on ne peut pas mettre un gardien dans chaque parc.

M ALVAREZ informe le conseil citoyen que chaque mois une entreprise passe dans toutes les aires de jeux, les vérifie et les nettoie car la responsabilité du maire est engagée.

M ALVAREZ souligne-le fait que certains des panneaux installés, indiquant l'interdiction d'uriner, ont été volés et qu'une personne a été verbalisée car elle urinait sur l'espace vert.

- En ce qui concerne la rue de Savoie et l'inversion du canisite et de l'aire de jeux Mme MALLARD Michelle annonce qu'elle a demandé à 24 habitants voisins de ce site leur sentiment sur ce projet et que seulement 2 personnes étaient contre.
- M KANTE Lionel estime que ce qui existe à ce jour est satisfaisant et que si l'aire de jeux est déplacée il y aura un danger pour les enfants car la route sera proche et les enfants s'y trouvent souvent seuls. Il précise qu'il existe 2 aires de jeux proches et constate l'état dans lequel elles sont.
- Mme MALLARD Michelle fait remarquer que l'aire actuelle est petite et proche des immeubles.

Réponse Ville de Narbonne

M ALVAREZ précise que l'aire de jeux n'existe plus car elle a été vandalisée et que le déplacement du canisite est réalisable mais il faut être sûr du sentiment des riverains car le canisite sera proche des habitations et il peut y avoir des nuisances olfactives.

M LAFFORGUE demande s'il est possible de faire une aire de jeux ailleurs.

Mme ABED souligne le fait qu'il existe une aire de jeux à Jean MASSE, que l'on pourrait créer sur ce site une aire de jeux pour un autre âge et déplacer le canisite ailleurs.

M ALVAREZ suggère de partager l'aire en 2.

- En ce qui concerne la rue de Septimanie

Réponse Ville de Narbonne

M ALVAREZ informe le conseil citoyen que la réinstallation de cette aire de jeux a été demandée par une seule famille qui vient de s'installer.

Mme KHADRI Aïcha fait remarquer que cette aire a été supprimée à la demande des résidents car il y avait de gros problèmes dont en particulier des problèmes liés du squat entraînant d'autres nuisances.

M ALVAREZ annonce qu'il est contre l'installation de barrières car les parents ou les assistantes maternelles profitent des barrières pour laisser les enfants sans surveillance. Donc si l'aire de jeux n'est pas proche d'une route il n'y a pas besoin de clôtures.

II - Enjoliver " la place du marché" de Razimbaud :

Mme MALLARD Michelle pense qu'il faudrait enjoliver cet endroit pour être en accord avec ce qui a déjà été fait (la pharmacie).

M ALVAREZ fait remarquer que ce n'est pas une place mais une aire de stationnement.

Mme KHADRI Aïcha précise que les bacs qui avaient été installés ont été vandalisés.

M ALVAREZ fait remarquer que même en centre-ville les fleurs sont volées.

- Mme MALLARD Michelle propose de mettre une pelouse fleurie à la place du gazon devant la Mairie annexe.
- M ALVAREZ pense que ce projet est réalisable.

III - Abattage des pins boulevard 1848 :

- Mme MEHEUST Marie demande s'il est possible de mettre des épis à la place des arbres si ceux-ci étaient arrachés.
- Mme DELTOMBES-FRUIT : demande que soient associés les habitants directement impactés par l'abattage des Pins à.

Réponse Ville de Narbonne :

M MARTINEZ explique que M le Maire a demandé de solliciter et d'impliquer le conseil citoyen sur la problématique que présentent les pins situés boulevard 1848 étant il est lui-même très attaché à ce problème.

Les remontées racinaires de ces pins présentent un danger pour les voitures et les 2 roues et si on coupe ces remontées racinaires les pins seront fragilisés et risquent de tomber (ces travaux sont chiffrés à 38 000 €) mais ces pins marquent l'esthétique du boulevard.

Il est possible de planter d'autres essences d'arbres à la place des pins tout en sachant qu'il y a des platanes sur les côtés du boulevard. Il est également possible de revoir le stationnement. C'est au conseil citoyen de monter un projet.

M MARTINEZ demande si l'on veut des stationnements à la fois sur les côtés du boulevard et sur le milieu du boulevard et précise qu'il serait dangereux de sortir de ces épis.

M ALVAREZ demande s'il est possible de supprimer une piste cyclable et de créer une piste cyclable bidirectionnelle.

M MARTINEZ répond que c'est possible mais cela supprimera beaucoup de stationnement et on perdra la symétrie du boulevard. De plus l'idée n'est pas de refaire tout le boulevard car ce serait un budget complètement différent. M le Maire veut surtout la vision des habitants sur le devenir des pins.

M ALVAREZ demande s'il est possible de n'enlever que les arbres dangereux.

Mme KHADRI Aïcha pense qu'il faut faire une commission sur ce projet.

IV - Le sens de circulation : rue d'Aoste mise en sens unique

- Mme MALLARD Michelle demande que l'on attende la mise en service de la rocade.
-

Réponse Ville de Narbonne

M MARTINEZ annonce qu'une proposition sera faite sur le sens de circulation du secteur de la rue d'Aoste, Razimbaud et Baliste pour résoudre le problème de circulation généré par la résidence qui a été construite rue d'Aoste et qui n'a pas de parking visiteurs prévus comme d'ailleurs toutes les résidences qui sont construites tant sociales que privées. Il faut trouver une solution de stationnement sur le domaine public et régler le problème de vitesse excessive dans cette rue. Il faut savoir qu'un ralentisseur est générateur de nuisances sonores et que généralement on évite de les installer devant des

habitations. Si le sens de circulation de la rue d'Aoste est unique il peut y avoir des stationnements sur la chaussée ce qui réduira la vitesse de circulation.

Pour M MARTINEZ la rocade va vraiment changer beaucoup de chose et il y aura une voie verte unique dans Narbonne. Un projet sera proposé aux riverains qui trancheront.

V - Lignes téléphoniques non enterrées et trottoir non terminé impasse Paul Cézanne :

M ALVAREZ annonce que la mairie va se renseigner.

VI - Banc à enlever boulevard 1848 (vers la Caisse d'Epargne) :



Narbonne

Réponse Ville de Narbonne

M MARTINEZ indique qu'il n'y a que 6 mètres linéaires et que si le banc est enlevé il n'y aura pas un stationnement supplémentaire. De plus il est impossible de proposer un stationnement en épis qui empiéterait sur le trottoir.

VII – Questions diverses :

- Une personne handicapée qui habite rue d'Aoste demande une place de stationnement handicapée.



Narbonne

Réponse Ville de Narbonne

M MARTINEZ indique que c'est la délégation handicapée qui gère cela et va transmettre le courrier et informer le CC.
07 mars 2017 Avis favorable : création d'une place de parking pour personne à mobilité réduite.



Narbonne

Réponse Ville de Narbonne

M ALVAREZ annonce que depuis le 01/01/2017 il est interdit d'épandre des produits chimiques sur la voie publique.
3 personnes vont être employées à désherber manuellement.

- Il est demandé la nature des travaux effectués sur la route qui dessert le domaine de l'Angel.



Narbonne

Réponse Ville de Narbonne

M MARTINEZ répond que le Conseil Départemental installe un système de ralentissement la limitation de vitesse à 50 n'étant pas respectée.

Courrier envoyé le 07 mars à Monsieur PEYRHILLE membre du conseil

Les services de la ville vont reprendre le revêtement du trottoir défaillant en appliquant une couche de d'enrobé.

Quant aux réseaux aériens en effet ils ont été enterrés sur une partie de l'avenue. Dossier effacement des réseaux intervient en collaboration avec les services Enedis, Orange, et la ville et de nombreuses artères, est déjà programmé. Pas d'échéance à ce jour.

La séance est levée à 20H20.